



Monsieur
Jérôme Desmeules
Député
Ch. de Plaisance 1
1926 Fully

Date Sion le **24 JAN. 2019**

Question écrite "Une dépense vraiment nécessaire ?"

Monsieur le Député,

En session de novembre 2018, vous avez déposé au bureau du Grand Conseil une question écrite concernant les frais de construction ou de rénovation d'une cafétéria au Département de l'économie et de la formation (DEF). D'entente avec le Conseil d'Etat, nous pouvons répondre comme il suit à votre question.

Suite au déplacement début 2016 du Service de la formation professionnelle, le Chef du Département de la formation et de la sécurité a demandé de réorganiser l'attribution par service des espaces du bâtiment Aymon afin d'en faciliter le fonctionnement.

Le Service des bâtiments, monuments et archéologie a profité de l'opportunité d'avoir un étage vide pour entreprendre des travaux de rénovation du bâtiment. Ce dernier nécessitait un rafraîchissement des revêtements et une mise à jour des réseaux électriques et informatiques datant des années 90.

Afin de répondre aux exigences du Service de la protection des travailleurs, la cafétéria du bâtiment Aymon, située au rez-de-chaussée, a été déplacée aux combles tout comme trois salles de conférence. Cette décision a permis de restituer des postes de travail conformément aux besoins des services utilisateurs.

Les travaux de rénovation de l'ensemble du bâtiment réalisés de 2016 à 2018 ont coûté CHF 3'147'792.- pour une surface brute de plancher de 2'045 m², soit un prix de rénovation s'élevant à CHF 1'540.- le m² (prix au m² inférieur à la moyenne pour ce genre de rénovation).

La cafétéria la plus proche se situe au Palais du Gouvernement. Cette dernière est saturée par les utilisateurs de ce bâtiment. La cafétéria du bâtiment Aymon, déjà existante avant les travaux de rénovation, a été déplacée dans une surface inappropriée pour des postes de travail (aucune vue sur l'extérieur, problème de surchauffe durant l'été).

Dans l'espoir d'avoir répondu à votre demande et en vous remerciant de votre intérêt, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de nos meilleurs sentiments.


Jacques Melly
Conseiller d'Etat

Copie à - Présidente du Grand Conseil
- Service parlementaire